

## PROJET D'ETABLISSEMENT

### Médiathèque de Rungis

La médiathèque municipale de Rungis, la Méridienne, est un établissement et service public gratuit, ouvert à tous, chargé de garantir l'égalité d'accès à la culture, l'information, la formation et les loisirs pour tous les citoyens, en étant à la fois centre de ressources documentaires et espace de rencontres et d'échanges.

En tant que **service public**, elle assume ses missions en se fondant sur les valeurs républicaines d'égalité, de laïcité, de neutralité et de solidarité.

En tant que **service municipal**, elle fonctionne sous la responsabilité des instances politiques et administratives de la Ville.

En tant que **service culturel**, elle est assujettie au contrôle technique de l'Etat (tel que défini par le décret du 9 novembre 1988).

Ses missions s'inscrivent dans les principes énoncés par la **Charte des Bibliothèques** (Conseil Supérieur des Bibliothèques, 1991), le **Manifeste de l'Unesco** sur la bibliothèque publique (1994) et la **Charte Bib'Lib** (Association des bibliothécaires français, 2015). Elles consistent à favoriser et développer le goût de la lecture et de la culture en mettant à la disposition de tous les citoyens une offre documentaire et des services variés. Elles consistent à encourager et favoriser les actions en faveur du partage et de l'échange des savoirs. Ces services sont offerts sans distinction d'âge, de nationalité, de sexe, de religion, de langue ou de statut social.

La médiathèque est par conséquent un bien collectif et un lieu où se développe une relation aux savoirs faite d'exploration, d'échange, de connaissances, de culture et d'enrichissement. Elle est en l'occurrence le premier niveau d'accès aux savoirs, avant d'autres structures plus spécifiques et spécialisées. Elle répond au principe de pérennité par sa vigilance et son adaptabilité face à l'évolution des pratiques des usagers, du *Projet Educatif* et de l'*Analyse des besoins sociaux* de la Ville.

En fournissant le lieu, les ressources et le personnel apte à les accompagner, la médiathèque permet à tous les individus, tout au long de leur vie et peu importe leur âge, leur statut social et leur provenance, de se former et de combler leurs besoins de connaissances, d'information, d'autoformation et de loisirs. La médiathèque est au cœur de la vie des citoyens.

Ce projet, en tant que cadre fédérateur, vise à définir les missions et les objectifs de la médiathèque.

## MISSIONS

### Carrefour d'accès à l'information, l'apprentissage et la culture

La médiathèque est le lieu par excellence où l'accès aux ressources documentaires et culturelles se fait librement et sans discrimination. Cette accessibilité découle des activités d'organisation, de traitement et de structuration de l'information qui sont propres à l'expertise technique et professionnelle du personnel qualifié.

Quelle que soit la nature des apprentissages à faire au cours des différentes étapes de la vie, la médiathèque contribue à accompagner la formation initiale et continue des individus par la mise à disposition de ressources documentaires ciblées. Elle s'articule et se développe en fonction des besoins spécifiques de ses usagers.

### Espace d'appropriation et d'usages technologiques

La médiation numérique est au cœur des services de la médiathèque, par la mise à disposition d'outils et de ressources numériques et l'accompagnement par les professionnels. Ainsi, elle contribue à réduire la fracture numérique et favorise l'acquisition des compétences technologiques.

### Levier socio-économique

La médiathèque est un investissement collectif et social. En favorisant l'instruction, l'éducation, l'intégration sociale, elle contribue à l'émancipation des individus et au développement de la société, notamment en étant un vecteur de réduction des inégalités.

La médiathèque affiche ainsi un retour sur investissement significatif et ce, sur les plans économique, éducatif, social, culturel et professionnel. Elle accompagne et forme des individus plus aptes à contribuer à l'essor de leurs communautés et plus prompts au discernement critique.

### Lieu de rencontre et d'échanges

La médiathèque est un espace de vie ouvert, ludique et inclusif, un espace de socialisation, un lieu de travail collaboratif offrant gratuitement des espaces pour échanger, enseigner, animer, former et favoriser la transmission et le partage d'information, de connaissances et d'apprentissages. Elle est un lieu propice à l'enrichissement, à la découverte et à la créativité.

### Lieu de médiation et de développements culturels

Par sa politique documentaire et son rôle de médiateur, la médiathèque contribue au développement de la culture générale.

Elle développe le goût de la lecture et des connaissances auprès des plus jeunes, afin que ce besoin d'apprendre et de s'enrichir les anime tout au long de leur vie.

Elle diffuse et promeut différentes formes d'expression culturelle, contribue à l'éducation artistique et permet aux usagers d'explorer différentes formes d'expression créative.

Elle favorise un essor culturel harmonieux fondé sur l'apport des diverses communautés qui la fréquentent et l'enrichissent.

Par ses actions hors les murs, la médiathèque ambitionne de toucher un plus large public.

Enfin, elle conserve le patrimoine documentaire, y donne accès et témoigne de l'histoire du milieu dans lequel elle s'inscrit.

## CHARTRE DOCUMENTAIRE

La Charte des collections définit la politique documentaire générale de la médiathèque. Elle est destinée à rendre publics les principes de constitution, de développement et de gestion des collections. Elle est réactualisée régulièrement et validée par l'autorité de tutelle.

La politique documentaire est définie par la direction de la médiathèque en collaboration avec les responsables de domaines, sous l'autorité du maire ou de l'adjoint délégué.

La gestion des collections est un acte professionnel qui nécessite, dans les domaines abordés, une actualisation constante des connaissances ainsi qu'une compétence sur la production éditoriale pour chaque type de document.

La médiathèque doit respecter la diversité des opinions et des idées et s'appuie sur des collections encyclopédiques et pluralistes, de niveaux de lecture et de compréhension variés, mises à jour régulièrement, dans le respect de la Constitution et des lois.

### **Les supports**

Les collections de la médiathèque sont majoritairement composées d'imprimés (livres et périodiques) et largement complétées par d'autres supports audiovisuels et numériques privilégiant la diffusion culturelle transmédia.

Aux nouvelles pratiques, la médiathèque répond ainsi par les modes actuels de transmission de la culture et de la connaissance.

### **Les critères d'acquisition et de sélection**

Les acquisitions de la médiathèque sont faites en fonction de son public, de ses partenaires, de ses fonds existants, de ses projets, de ses limitations budgétaires.

Les critères prioritaires sont :

- la véracité de l'information et l'exactitude scientifique,
- la qualité littéraire et artistique des textes et des images
- l'intérêt d'un document de vulgarisation et/ou le niveau de spécialisation
- la pertinence par rapport au fonds existant.

Ces priorités sont établies en fonction des missions de la médiathèque, des événements liés à l'actualité locale, nationale et internationale, de l'action culturelle programmée.

L'exhaustivité est exclue, la médiathèque ne pouvant acheter tout sur tout. Les documents à caractère éphémère sont écartés, dans la mesure du possible, la presse et la documentation en ligne palliant ces lacunes éventuelles.

Les acquisitions renforcent et actualisent les fonds existants. La rotation des collections permet de savoir quels sont les genres les plus appréciés. Cependant, la médiathèque se doit de faire découvrir aussi des œuvres moins médiatisées et de qualité narrative et artistique reconnue.

Sont exclus des collections :

- les documents scolaires et universitaires (sauf exception),
- les documents interdits à la vente suite à une décision de justice,
- les ouvrages émanant de sectes suivant la liste du Rapport parlementaire,
- les ouvrages de propagande.

### **Les suggestions**

La médiathèque étant soucieuse d'être au plus près de l'évolution des besoins du public, il est établi que les citoyens peuvent participer en émettant des suggestions d'achat, sur place ou en ligne. Ces suggestions sont prises en compte et étudiées dans des délais raisonnables. Elles sont examinées au regard de la politique d'acquisition définie par la présente charte. Même si elles ne font pas l'objet d'achat systématique, elles aident parfois à réparer un oubli, conforter une décision ou répondre à une hésitation. Cette démarche co-participative, contributive des citoyens favorise les actions de partage et d'échange, comportements très usités et appréciés au sein de la médiathèque. La bibliothèque ne délivre pas un savoir, mais assiste le citoyen dans son souci de connaissance.

### **Les éliminations**

La régulation des collections par le désherbage est fondamentale et incontournable en bibliothèque de lecture publique.

Le déclasserment des documents s'opère donc de manière professionnalisée et selon des critères préalablement définis (état, usage et âge du document).

Les documents retirés du catalogue sont recyclés, conformément à l'Arrêté de déclasserment du 25 mars 2013.

### **Les dons**

La médiathèque n'accepte les dons que sous certaines conditions : les documents doivent impérativement être propres et en bon état.

S'ils n'ont pas lieu d'être incorporés aux collections (en correspondance avec les critères de la politique documentaire établie par la médiathèque), les documents cédés sont mis à la disposition du public dans les différentes Boîtes à lire de la Ville.

## CHARTRE D'ACTION CULTURELLE

L'action culturelle en médiathèque correspond à une politique d'animations construite et cohérente, intrinsèque au projet d'établissement et à ses missions dans sa relation aux publics et aux collections. Elle se décline en de multiples actions en direction de publics variés, sous diverses formes, planifiées sur des temps spécifiques, dans l'enceinte du bâtiment ou hors les murs, pendant la période d'ouverture au public ou en-dehors.

Cette charte d'action culturelle repose sur le développement des partenariats et la logique de « coproduction » de l'action publique locale.

Pour l'essentiel, il s'agit de **faire se rencontrer des univers différents, éveiller la curiosité et favoriser la participation.**

Dans le cadre de sa politique culturelle, un certain nombre d'axes sont privilégiés :

- **la jeunesse** (de la petite enfance à l'adolescence)

La jeunesse est un des publics privilégiés des médiathèques. Construire un projet en direction de la jeunesse est extrêmement porteur de sens dans la mesure où il va, d'une part, éveiller la curiosité, développer le goût, susciter l'envie d'apprendre et de connaître, et d'autre part participer à la formation de l'individu tout en générant chez lui des pratiques culturelles.

- **la littérature, la musique, le cinéma**

La programmation est continue autour de ces champs traditionnels et les projets culturels reposent sur la transversalité au sein même de la médiathèque parmi les pôles et les professionnels.

- **les questions de société**

La médiathèque est au cœur de la cité et de la société. A ce titre, elle se doit d'en refléter les préoccupations, les centres d'intérêt et les débats. Organiser des rencontres autour de sujets de société permet de créer du lien social, de favoriser les échanges et de suggérer des pistes de réflexion.

- **les initiatives émergentes**

En tant qu'institution culturelle, il est aussi du rôle de la médiathèque d'offrir un aperçu de la création contemporaine à travers par exemple des expositions, des projections, des événements musicaux...

Mais au-delà de la diffusion des œuvres, elle peut aussi devenir à terme un terrain d'expérimentation ou de création culturelle et participer à la promotion de nouvelles initiatives artistiques, parfois expérimentales, en leur offrant un espace public de diffusion.

- **le patrimoine local**

La transmission du patrimoine est une des missions de la médiathèque. Il faut aussi le diffuser et le valoriser au travers d'actions culturelles permettant de le faire découvrir au public.

D'une manière transversale, ces axes s'appliquent à tous les pôles de la médiathèque en laissant place à l'imagination et la créativité pour construire des projets, qui s'inscrivent dans le territoire par l'intermédiaire de partenariats.

## **Mise en œuvre**

Il s'agit de proposer une programmation culturelle:

- accessible
- régulière et événementielle
- exigeante, riche et diversifiée s'appuyant sur les collections (sujets et supports)
- participant aux initiatives, projets ou événements nationaux, départementaux et locaux
- à l'intérieur et à l'extérieur des murs de la médiathèque
- ciblée vers des publics prédéfinis
- proposant différentes disciplines (littérature, théâtre, conte, musique, cinéma...)
- de différentes formes (visite, atelier, lecture, spectacle, projection, club, exposition, événement musical...)

La médiathèque n'a pas vocation d'accueillir des spectacles de grande diffusion. Elle ne souhaite pas concurrencer les nombreuses structures culturelles (théâtres, centres culturels, MJC, cinéma...) du territoire, car elle ne remplit pas les mêmes missions.

## **Partenariats existants et réguliers**

- Maison de la Petite Enfance  
Sélections, lectures et comptines
- Ecoles maternelles  
Sélections, lectures et éveils musicaux
- Ecoles élémentaires  
Sélections, lectures et recherche documentaire
- Centres de loisirs  
Accueil à la médiathèque
- Etape (temps péri-éducatifs)  
Sélections, lectures, et pratiques ludo-créatives
- Collège  
Animation d'un club culture (sélections, présentations et échanges)
- Service jeunesse  
Sélections, présentations et projections de films
- La ludothèque  
Sélections et événementiels

- GEM – Groupement d’entraide mutuel (public handicapé)  
Sélections, lectures partagées et jeux
- Simon de Cyrène
- Ehpad  
Sélections, lectures et chants
- Conservatoire  
Eveil musical sous formes variées et à destination de différents publics
- Les Parasols – Maison pour tous  
Sélections, expositions et événementiels
- Le Théâtre Arc-en-Ciel  
Sélections, expositions et événementiels

Ponctuellement, sont menés des projets spécifiques avec l’un ou plusieurs de ces partenaires, ainsi que d’autres éventuels, selon la thématique et l’objectif défini.